

Dal-Tile Corporation

WARRANTY

1-YEAR LIMITED WARRANTY

Dal-Tile Corporation warrants that manufactured products will be free from defect for a period of one year from date of purchase. Defect is defined as a shortfall in the product to perform to Dal-Tile specifications as disclosed in product literature, within industry allowable tolerances as set forth in standard, national industry protocols. Dal-Tile provides detailed information in its product literature regarding appropriate tile and stone applications. Failure to comply with recommended applications voids this warranty.

THIS ONE-YEAR EXPRESS WARRANTY IS THE SOLE WARRANTY EXTENDED AND REPLACES ANY STATUTORY WARRANTIES TO THE MAXIMUM EXTENT ALLOWABLE BY LAW.

Implied Warranty of Fitness for a Particular Purpose

Dal-Tile provides detailed information in its product literature regarding appropriate tile and stone applications. Failure to comply with recommended applications voids this warranty. There are no warranties extended beyond the description on the face hereof.

Implied Warranties Limited in Duration and Scope

The Federal Magnuson-Moss Warranty Act limits disclaimers of implied warranties involving consumer products. To the maximum extent allowable by federal and state law, this warranty supplements or supersedes federal and state consumer goods warranty protections. There are no warranties extended beyond the description on the face hereof.

Additional Exclusions

All warranty claims must be reported immediately. Failure to report any warranty claim within 30 days of defect discovery will void this warranty. All products must be inspected prior to installation. Installation of products with visual defects or nonconformities apparent prior to installation voids this warranty.

Customer misuse including negligence, physical, or chemical abuse is not covered by this warranty. Installation defects are not covered by this warranty. Tile is subject to variation in technical specifications, including the dynamic coefficient of friction (DCOF), due to inherent variability in the raw materials and production process. Express technical specifications 06012015 are not guarantees of minimum or maximum thresholds of performance. Tile containing abrasives create a rough surface, creating cleaning challenges because dirt and other contaminants lodge in the surface. Extra attention is necessary to ensure contaminants are removed promptly.

Unless specifically stated otherwise, tile recommended for floor or wall applications refers to interior applications only. Dal-Tile does not recommend its products for use on ceilings or roofs, unless specifically disclosed as being suitable for ceilings or roofs in product literature. Local building codes may dictate minimum tile performance specifications. Dal-Tile does not warrant product installations that violate building codes.

Natural Stone products are mined and cut from natural formations. Because these products are not subject to a manufacturing process, quality warranties are limited to the specified representations in product literature and guidelines established by the Marble Institute of America. Dal-Tile does not warrant natural stone products for shade, size, thickness, warping, cleft variations, surface finish variations, or other natural variances on stone products.

Dal-Tile Corporation

WARRANTY

Additional Exclusions (continued)

Photographic color images may not be an exact product match. Product samples are representative only and may not be an exact match to supplied materials due to variations in batch manufacturing or naturally occurring stone. Supplied materials may have slight differences in color, shade, and/or surface appearance.

REMEDY LIMITATION & DISCLAIMER

If a defect in materials or workmanship is discovered within the one-year period, Dal-Tile will either refund the price of the product or provide a replacement product after a reasonable number of attempts to remedy product defects. Buyer's remedy is limited to replacement or repair of the defective product. No consequential (including, but not limited to, lost profits) or incidental damages are recoverable. Dal-Tile disclaims all express warranties not contained in this limited express warranty. No person has authority to make representations other than those in this writing. Any representations made in connection with the sale of this product that differs from the terms of this warranty are not valid and should be brought to the attention of Dal-Tile immediately (1-800-933-TILE).

LEGAL NOTICE: WARNING — TILE AND INSTALLATION PRODUCTS CONTAIN CHEMICALS KNOWN TO THE STATE OF CALIFORNIA TO CAUSE CANCER, BIRTH DEFECTS, REPRODUCTIVE HARM, RESPIRATORY HARM OR OTHER HEALTH PROBLEMS. FOR MORE PRODUCT-SPECIFIC INFORMATION ON CHEMICAL CONTENT, OBTAIN AN MSDS AT DALTILE.COM OR CONTACT DAL-TILE AT 1:800.933.TILE.

06012015

TO MAKE A CLAIM

1. The original purchaser must notify a Dal-Tile Sales Service Center or an authorized representative in writing within 30 days of the discovery of any defect.
2. After notification, Dal-Tile or an authorized representative will inspect and/or test the product for defect and complete a Product Claim Action Form. No claim will be honored without product inspection by Dal-Tile or an authorized representative.
3. Upon determination that the product defect claim is valid, Dal-Tile will notify the purchaser in writing. Dal-Tile reserves the right to repair, replace or refund the originally purchased product at its sole discretion.

Dal-Tile Corporation

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE D'UN (1) AN

Dal-Tile Corporation garantit que les produits fabriqués seront exempts de tout défaut, et ce, pour une période d'un an à compter de leur date d'achat. Un défaut se définit par l'incapacité du produit à respecter les spécifications indiquées dans la documentation qui l'accompagne, en deçà des tolérances permises établies dans les normes américaines en matière de protocoles industriels. Dans la documentation de produit, Dal-Tile fournit de l'information détaillée sur les applications appropriées des carreaux et des pierres. Le non-respect des applications recommandées annule la présente garantie.

LA PRÉSENTE GARANTIE EXPRESSE D'UN AN EST LA SEULE GARANTIE PROLONGÉE ET REMPLACE TOUTE GARANTIE DANS LES LIMITES PRÉVUES PAR LA LOI.

Garantie implicite d'adaptation à un usage particulier

Dans la documentation de produit, Dal-Tile fournit de l'information détaillée sur les applications appropriées des carreaux et des pierres. Le non-respect des applications recommandées annule la présente garantie. Dal-Tile n'offre aucune garantie en dehors de celles décrites dans la présente.

Garanties implicites limitées en durée et en portée

La Magnuson-Moss Warranty Act, une loi américaine sur les garanties, limite l'exclusion de garanties implicites sur les biens de consommation. Dans la mesure autorisée par les lois américaines, la présente garantie complète ou remplace la couverture des garanties américaines sur les biens de consommation. Dal-Tile n'offre aucune garantie en dehors de celles décrites dans la présente.

Autres exclusions

Toutes les réclamations au titre de la garantie doivent être adressées dès qu'un défaut est découvert. L'omission de déposer une réclamation au titre de la garantie dans les 30 jours suivant la découverte du défaut annule la présente garantie. Tous les produits doivent être inspectés avant d'être installés. L'installation de produits ayant un défaut visuel ou une non-conformité apparente avant l'installation annule la présente garantie.

La mauvaise utilisation du produit par le consommateur, ce qui comprend la négligence et les dommages physiques et chimiques, n'est pas couverte par la présente garantie. Les défauts d'installation ne sont pas couverts par la présente garantie. Les spécifications techniques du carreau peuvent varier, y compris le coefficient de frottement dynamique, en raison de la variabilité inhérente des matières premières et des processus de production. Les spécifications techniques expresses 06012015 ne garantissent pas un seuil minimum ou maximum de performance. Les carreaux contenant des abrasifs forment une surface inégale et, comme les saletés et autres impuretés viennent s'y coincer, entraînent des difficultés en matière de nettoyage. Il faut porter une attention particulière pour s'assurer que les impuretés sont bien éliminées.

À moins d'indication contraire, les carreaux recommandés pour les applications au plancher ou au mur sont destinés à un usage intérieur seulement. Dal-Tile ne recommande pas ses produits pour les plafonds ou les toits, à moins qu'il soit spécifiquement indiqué dans la documentation d'un produit que ce dernier convient à cette fin. Les codes du bâtiment en vigueur au Canada peuvent dicter les spécifications des carreaux en matière de performance. Dal-Tile ne garantit pas les installations de produit qui violent un code du bâtiment.

Dal-Tile Corporation

GARANTIE

Les produits en pierre naturelle sont extraits de formations naturelles. Comme ces produits n'ont pas été soumis à des procédés de fabrication, les garanties de qualité sont limitées aux déclarations spécifiées dans la documentation du produit et aux lignes directrices établies par le Marble Institute of America. Dal-Tile n'offre aucune garantie liée à la teinte, la taille, l'épaisseur, l'effet de déformation, la variation des rayures et la variation des finis de surface des produits en pierre naturelle, de même que les autres écarts naturels des produits en pierre.

Autres exclusions (suite)

La couleur des images photographiques peut différer légèrement de la couleur réelle du produit. Les échantillons de produits sont uniquement représentatifs et peuvent ne pas correspondre exactement aux matériaux fournis en raison des variations de fabrication de lots et de la pierre naturelle. Les matériaux fournis peuvent différer légèrement en ce qui concerne la couleur, la teinte et l'apparence de la surface.

LIMITATION DE RECOURS ET CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Si un défaut de pièces ou de fabrication est découvert durant la période d'un an, Dal-Tile remboursera le prix du produit ou remplacera le produit après un nombre raisonnable de tentatives pour remédier au défaut du produit. Le seul recours de l'acheteur est de faire remplacer ou réparer le produit défectueux. Les dommages consécutifs (y compris, sans toutefois s'y limiter, les pertes de profits) ou accessoires ne seront pas indemnisés.

Dal-Tile décline toute garantie expresse non prévue par la présente garantie expresse limitée. Aucune personne ne détient l'autorité pour faire des déclarations autres que celles contenues dans le présent document. Toute déclaration concernant la vente de ce produit qui diffère des dispositions de la présente garantie n'est pas valide et doit être portée à l'attention de Dal-Tile immédiatement (1 800 933-TILE).

AVIS JURIDIQUE : AVERTISSEMENT – LES CARREAUX ET LES PRODUITS D'INSTALLATION CONTIENNENT DES PRODUITS CHIMIQUES RECONNUS PAR L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE COMME POUVANT CAUSER LE CANCER, DES MALFORMATIONS CONGÉNITALES, DES PROBLÈMES DE REPRODUCTION, DES PROBLÈMES RESPIRATOIRES ET D'AUTRES PROBLÈMES DE SANTÉ. POUR OBTENIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES AU PRODUIT CONCERNANT LA TENEUR EN PRODUITS CHIMIQUES, DEMANDEZ UNE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (MATERIAL SAFETY DATA SHEET) SUR LE SITE DAL TILE.COM OU EN COMPOSANT LE 1 800 933-TILE.

06012015

POUR FAIRE UNE RÉCLAMATION

1. L'acheteur d'origine doit aviser par écrit l'endroit où il a acheté le produit, un centre de service après-vente de Dal-Tile ou un représentant autorisé, et ce, dans les 30 jours suivant la découverte du défaut.
2. Après avoir reçu la notification, Dal-Tile ou un représentant autorisé inspectera ou testera le produit et remplira un formulaire de réclamation pour le produit. Aucune réclamation ne sera honorée sans qu'une inspection du produit ait d'abord été faite par Dal-Tile ou un représentant autorisé.
3. S'il est établi que la réclamation pour produit défectueux est valide, Dal-Tile avisera l'acheteur par écrit. Dal-Tile se réserve le droit de réparer, remplacer ou rembourser le produit acheté à sa seule discrétion.